

# Éditorial

## *Votre vigilance peut tout changer*



*80% des feux pourraient être évités chaque année...*

Plus de 2 500 départs de feux et 15 000 hectares détruits en moyenne chaque année, les bilans des incendies de forêts dans le quart sud-est de la France ne sont toujours pas satisfaisants. Bien qu'en baisse sensible par rapport aux décennies précédentes, ces statistiques témoignent de l'effort que chacun, hommes de la lutte ou de la prévention, a en-

trepris pour diminuer l'impact du feu sur nos paysages et sur les habitats d'une faune et d'une flore sans égale. Mais les sapeurs-pompiers, les forestiers, les membres des comités feux ne peuvent à eux seuls tout régler.

Depuis 1973, date des premières statistiques, 80% des feux auraient pu être évités si des actes de négligence n'avaient été commis.

L'imprudence, responsable de 8 feux sur 10 est encore à l'origine d'un trop grand nombre d'éclosions. Pour éviter d'avoir à lutter dangereusement contre les flammes, il faut empêcher qu'elles ne se déclarent. Parce que l'on pense trop souvent à tort que l'incendie est une fatalité de la forêt ou le seul fait des pyromanes, on oublie qu'un simple barbecue, une cigarette

mal éteinte peut conduire à la catastrophe. La vigilance de tous est pourtant la clé du succès. Pour cela, il nous faut vous convaincre que la forêt, mais aussi les garrigues, sont nos biens naturels les plus précieux, dont nous même et nos enfants ne pourront se passer à l'avenir.

Pour cette campagne 2002, la première d'une longue série je l'espère, nous avons retenu une affiche "choc" qui nous plonge dans la réalité de l'incendie. Avec vous, nous pourrions réussir ou échouer. Sans vous nous ferons à l'automne prochain le bilan d'une "saison" comme les autres.

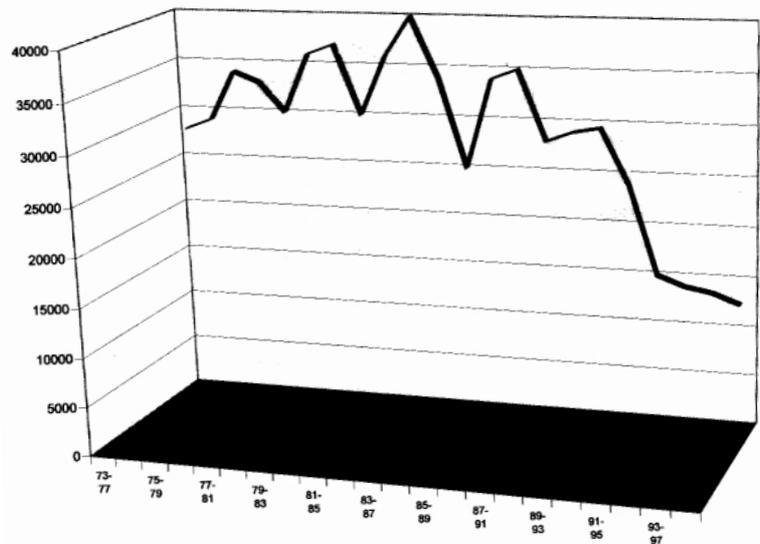
Avec votre vigilance tout peut changer !

**Jacky GÉRARD**  
*Président de l'Institut  
pour la Forêt*

# L'incendie :

## *une réalité*

**Au bord d'une route, un mégot sur un tapis d'herbes sèches... Il suffit d'une légère imprudence pour débiter un scénario maintes fois constaté.**



**Bilan des surfaces brûlées depuis 1973**  
(Source : fichier Prométhée)

**D**ans le sud de la France, au cœur de l'été, la forêt est sous la menace des flammes.

L'incendie touche à des degrés divers l'ensemble des 15 départements de la façade méditerranéenne. Sur les régions littorales, la zone rouge, le feu peut passer en moyenne tous les 25 ans au même endroit. Près des agglomérations, 1 feu par an est enregistré pour 10 km<sup>2</sup>. La distribution des feux par grandes régions est très contrastée : 9 500 ha en moyenne par an pour la Corse et respectivement 8 900 ha et 6 600 ha pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. La région Rhône-Alpes

avec les départements de l'Ar-dèche et de la Drome autour de 1 500 ha par an.

Sur 26 ans, les principaux départements touchés sont les départements corses avec des valeurs moyennes par an de 4 605 ha pour la Corse du Sud et de 4 987 ha pour la Haute Corse. Le Var (3 665 ha) et les Bouches-du-Rhône (2 525 ha), précèdent les Alpes-Maritimes (1 865 ha) et le Gard (1 759 ha). (trouver les chiffres de LR)

### Les tendances

Depuis 1973, date des premières statistiques sur les incendies, les surfaces parcourues sont en diminution.

Départements	Nb feux	S.en ha
Alpes Hte Pce	876	8345
Hautes Alpes	531	3200
Alpes Marit.	4805	493965
Ardèche	6117	39257
Aude	2413	33944
BdR	6028	65930
Corse du Sud	12811	121351
Hte Corse	12837	135937
Drôme	339	964
Gard	5729	46089
Hérault	3215	27158
Lozère	1184	16815
P.O.	3035	44407
Var	10385	96118
Vaucluse	2508	7202
<b>Total</b>	<b>72813</b>	<b>696110</b>

Cette tendance qui débute depuis les années 80 est cependant irrégulière avec des an-



nées avec des bilans supérieurs à 45 000 hectares.

Depuis 1991, exception faite de l'année 1994, les incendies ont parcouru moins de 15 000 hectares. Le nombre d'éclosions est quant à lui en trop faible diminution, avec un niveau compris

entre 3000 et 2500 départs de feux chaque année.

### ***Grands et petits feux.***

Chaque année apporte son lot de feux catastrophe, supérieurs à 1 000 ha. S'ils ne se déclarent

pas tous en juillet ou en août, ils concernent 96% des surfaces. Dans certains départements on note une bipolarisation des feux avec un grand nombre de petits feux, très peu de feux moyens et quelques grands incendies supérieurs à 1 000 ha.

**L'explication :** Les feux en majorité, sont très vite détectés et circonscrits avant d'avoir causé plus d'un hectare de dégâts. Mais de nombreux départs simultanés peuvent rapidement déborder les moyens de la lutte. Par ailleurs, lors d'épisodes de vents forts, les feux peuvent acquérir une grande puissance très difficile à contenir.

## **Une campagne :**

## *pour quoi faire ?*

**C**ertains nous rétorqueront que la forêt peut très bien vivre avec le feu, que nous sommes très bien armés pour nous défendre et que notre sécurité est assurée sans que nous ayons besoin de nous engager. Bien entendu nous devons penser tout le contraire.

### ***Les conséquences du feu***

Que de gâchis après le feu, que de drames chez les familles de ceux qui ont perdu la vie pour épargner notre patrimoine. L'impact du feu sur les populations animales, nos paysages et leurs richesses floristiques n'est pas sans conséquence sur le devenir de nos forêts. Une étude récente a évalué les arbres détruits et les reboisements anéantis. Ils se chiffrent en millions d'euros. Les récoltes de bois impossibles sont autant de manques à gagner pour les propriétaires qui devront dépenser pour réparer ce qu'ils auraient pu investir pour améliorer leur patrimoine.



## Les causes :

# l'homme premier coupable

La foudre est la seule cause naturelle de départs de feu. Elle est pointée à 6% des origines de feu.

**«94% des causes sont d'origine humaine...»**

Le relevé des enquêtes transmises au fichier Prométhée\* démontre que les incendies dus à la malveillance représentent une faible proportion des bilans. Elle intervient pour 14% des causes.

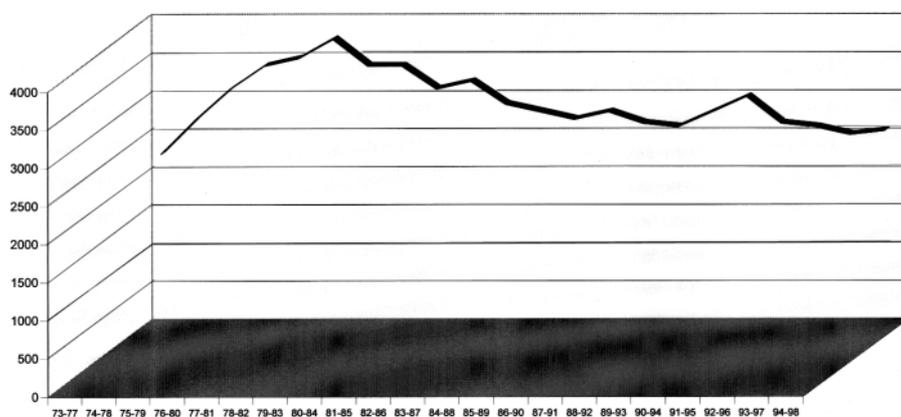
**Les imprudences sont de loin prépondérantes.**

Le cortège d'imprudences est multiple et établi à 42% : les travaux agricoles et forestiers, les jeux d'enfants et les travaux domestiques sont avec les mégots et le barbecues une cause infinie de départs de feux qui alourdissent considérablement les bilans chaque été. Les dépôts d'ordures sauvages ou contrôlés interviennent pour 6% des cas.

Parmi les accidents, dont les départs sont consécutifs à des courts circuits sur les réseaux électriques, les combustions de véhicules ou les escarbilles sur les freins défectueux des wagons, sont responsables de près de 13% des feux. Les bouteilles surchauffées par le



**Évolution du nombre d'écllosion par période de 5 ans depuis 1973 (Source : fichier Prométhée).**



soleil ou les lentilles de résine sur les pins sont à classer dans la catégorie des légendes.

Ces chiffres, rapportés aux surfaces détruites sont quasi identiques.

Les actes volontaires de mise à feu dues aux incendiaires concernent 15% des surfaces.

Les lignes électriques occasionnent 9% en nombre et 14% en surface.

Selon les territoires la répartition des causes varie. Plus de

malveillance dans les départements urbains, plus de feux liés à des pratiques agricoles dans les départements ruraux.

### Qui met le feu ?

S'il est commode de taxer le touriste de tous nos incendies, il faut rappeler que les résidents et les autochtones sont bel et bien en cause dans la très grande majorité des cas : en somme **«Monsieur tout le monde»**.

## ses codes

# Chacun

**A**vec l'incendie, c'est un peu comme avec la sécurité routière. On s'arrange avec le code et les règles de bonne conduite.

Chacun s'invente ses propres règles et ses petites certitudes. C'est toujours l'autre qui met le feu, toujours lui qui commet l'imprudence et jamais soi qui ne serait pas vigilant face aux risques. On croit le risque maîtrisé, le feu est toujours une surprise.

### Si chacun fait un peu...

Il existe un certain nombre de consignes et de règles simples à respecter.

● **Je ne fais pas du feu à proximité des espaces forestiers.**

Deux randonneurs abandonnent un feu de campement qu'ils croyaient avoir éteint. Résultat, 3 000 hectares parcourus le 2 Août 1999.

● **Je ne jette pas mon mégot par la fenêtre de la voiture.**

Dans le Luberon en 1995, 1 100 hectares détruits par un mégot tombé sur le bas côté de la D6.

● **Je ne laisse pas mes enfants jouer avec le feu.**

● **Je ne brûle pas les feuilles mortes de mon jardin en période à risque.**

Avant l'été, je débroussaille les abords de ma maison quand j'habite en forêt ou à proximité.

*Derrière une imprudence il n'y a pas toujours un feu, mais derrière un incendie, il y a presque toujours une imprudence.*





# Une forêt de lieux communs

## Florilège

**“Jadis, la forêt brûlait moins qu'aujourd'hui.”**

Depuis toujours les feux se sont produits dans notre région. Par contre, l'usage du feu était mieux maîtrisé et les forêts moins étendues, mais les moyens de lutte dérisoires n'empêchaient pas la destruction de grandes surfaces.

Après le feu les formations végétales se reconstituent. Pour la plupart, les plantes qui préexistaient peuvent se réinstaller mais dans des délais extrêmement longs. Le scénario est désastreux lorsque l'incendie touche des grandes surfaces ou quand son passage est régulier sur les mêmes terrains. Profondément dégradés ces milieux évoluent vers des garrigues ou du maquis avant de régresser vers la lande. Une végétation en peau de léopard subsiste alors. Seules les espèces dites pyrophytes résistent aux passages réguliers du feu. Le chêne Kermès par exemple, dont le système racinaire puissant n'est pas détruit par le passage des flammes peut reverdir dès l'automne.

**“Après le passage du feu, la forêt est détruite définitivement.”**

**“Il faut plus de pompiers et de gendarmes.”**

Les enquêtes révèlent que les peuplements de feuillus et de résineux sont touchés de façon égale. Le feu débute d'abord dans la strate herbacée. Il se développe ensuite dans les houppiers par l'intermédiaire de la broussaille. Il peut à ce stade embraser sans distinction tous les arbres qu'il rencontre.

Les moyens. Faire reculer l'incendie n'est pas seulement un problème de moyens. Plus de Canadairs ou de personnels ne résoudrait pas tout. Pour éviter le feu il faut éviter qu'il se déclare. Par des changements de comportements et une meilleure prise en compte du risque, le nombre d'imprudences peut encore diminuer. Les sanctions lourdes qu'encourt celui qui est à l'origine d'un incendie doit individuellement nous faire aussi réfléchir.

**“Les pins brûlent plus que les feuillus.”**

**“On fait brûler la forêt pour pouvoir construire.”**

Les terrains classés inconstructibles dans les documents d'urbanisme le restent après un feu d'espace naturel. Pour contrôler encore plus ce risque, si besoin était, une loi (23.01.90) et un décret (27.03.91) ont renforcé le dispositif ; notamment les autorisations de défrichement portant sur des

terrains parcourus, en tout ou partie, par un incendie ne peuvent être accordées que par le Ministère de l'Agriculture lui-même jusque quinze années après cet incendie. En réalité, cette disposition n'a pratiquement jamais eu à être appliquée.